

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 06 février 2023

Date de la convocation du Comité syndical : 27 janvier 2023
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, Mrs Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Gaétan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Jacques MALHOMME, Edgard BARBE, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mrs, Raymond CHARBONNIER, Yannick MOREZ, Michel OLIVIER de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Claude NAUD, Laurent ROBIN, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mmes Karine PAVIZA, Sandrine LELIEVRE, Mrs Bernard COUDRIAU Patrick BERTIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Frédéric BENOIT de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Jacques RIPOCHE (pouvoir à Bernard MORILLEAU), Jean Michel BRARD, Claire HUGUES (pouvoir à Edgar BARBE), Mr Rémy ROHRBACH de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noëlle MELLERIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Christophe LEGLAND (pouvoir à Yannick FETIVEAU), Johann BOBLIN (pouvoir à Karine PAVIZA), Serge HEGRON (pouvoir à Jean-Yves Marnier de Grand Lieu Communauté).

XXXXXXXXXX

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion du budget PETR a été dressé par Madame MENJOU, Cheffe du Service Comptable,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le Trésorier :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical, à l'unanimité,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Reçu en préfecture
de Nantes le

15 FEV. 2023

Publication effectuée le

Le Président,
Bernard MORILLEAU


ETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL